

RECOMMANDATIONS POLITIQUES DE LA 14^{ème} RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA COOPÉRATION FINANCIÈRE DU COMCEC

Le Groupe de Travail sur la Coopération Financière du COMCEC (GTFC) a tenu virtuellement et avec succès sa 15^{ème} réunion le 19 Septembre 2019 à Ankara sur le thème «Améliorer le Cadre de la Gouvernance de la Charia dans la Finance Islamique». Au cours de la réunion, le GTFC a délibéré sur l'amélioration du cadre de la gouvernance de la Charia dans la finance Islamique dans les Pays Membres de l'OCI. Le Document de Séance, préparé conformément aux principales conclusions de l'étude analytique réalisée pour la 14^{ème} réunion du GTFC et aux réponses des pays membres aux questions de politique générale, a été le principal apport des discussions. Les participants y ont ainsi formulé des recommandations politiques.

Recommandation politique 1 : Développer un cadre juridique et réglementaire complet pour les processus et aménagements de gouvernance de la Charia afin de garantir que toutes les opérations et activités commerciales de la finance Islamique soient conformes à la Charia.

Raisonnement : Les lois islamiques sur les banques et les marchés financiers doivent avoir les définitions de tous les produits et services financiers islamiques actuellement connus et approuvés ainsi que les instruments. La loi concernée devrait stipuler la règle générale d'interdiction du commerce du risque pur et de la dette. La loi peut également autoriser le régulateur à ajouter de nouveaux produits une fois approuvés.

En outre, une norme spéciale pour les sociétés cotées et les instruments financiers islamiques devrait être jointe à la loi avec une stipulation d'un examen annuel. Ces normes établiraient les conditions requises pour garantir le respect de la Charia. Par ailleurs, un guide sur les produits et instruments de la finance Islamique devrait être publié par les régulateurs pour soutenir et faciliter la mise en œuvre de la loi respective.

Recommandation politique 2 : Encourager la création de Conseils Nationaux de Surveillance de la Charia (SSB) supervisant les SSB institutionnels.

Raisonnement : Les Conseils Nationaux de Surveillance de la Charia (SSB) ont diverses fonctions importantes. Ils peuvent jouer un rôle très important dans la résolution des différends entre les Institutions Financières Islamiques (IFI) et les clients. En outre, l'approbation de nouveaux produits, la supervision des IFI sur la purification appropriée des revenus, l'examen de la comptabilité annuelle des calculs des bénéficiaires et de la zakat et leur distribution, l'évaluation et la notification régulière des risques de non-conformité à la Charia aux actionnaires et aux titulaires de comptes d'investissement font partie des autres fonctions principales des SSB. Les SSB sont très utiles pour garantir les intérêts de tous les acteurs et non seulement ceux des actionnaires.

Recommandation politique 3 : Élaborer des lignes directrices pour assurer / faciliter la participation active des titulaires de comptes d'investissement (IAH) dans la gestion des IFI en fonction de leur contribution aux investissements.

Raisonnement : Des directives complètes sur le Cadre de Gouvernance de la Charia peuvent être développées pour permettre à tous les acteurs (soit les clients, la direction, les actionnaires, les autorités de surveillance) de jouer leur rôle dans la réalisation des objectifs de la Gouvernance de la Charia et de promouvoir la solidité et la stabilité des IFI. À cet égard, les mécanismes suivants, entre autres, pourraient être pris en considération lors de l'élaboration des directives concernées:

- Les votes à l'assemblée générale et au conseil d'administration devraient être répartis entre les actionnaires et les IAH proportionnellement à leurs ressources,
- Les ressources fournies par les IAH peuvent être mesurées dès le début de l'exercice,
- Les IAH pourraient être autorisées à désigner leurs représentants à l'assemblée générale des IFI,
- Les sièges du CA peuvent être attribués aux IAH ayant les comptes les plus importants, proportionnellement à leurs ressources.

Recommandation politique 4 : Encourager le développement de talent à travers des programmes de formation et de certification professionnelle et sensibiliser les acteurs de la Gouvernance de la Charia,

Raisonnement: Dans de nombreux cas, il pourrait être nécessaire d'améliorer les qualifications des membres des SSB, le nombre d'experts qualifiés de la Charia peut ne pas suffire. L'affectation d'adhésion aux SSB exclusivement parmi les spécialistes de la Charia sans identifier les qualifications nécessaires telles que le diplôme universitaire, l'expérience de recherche et d'enseignement, etc. est un défi majeur. À cet égard, un ensemble de critères peut être identifié pour la nomination des membres du SSB. En outre, des programmes de formation et de certification professionnelle peuvent être menés pour le développement des talents dans ce domaine crucial.

Recommandation politique 5 : Promouvoir l'intégration du secteur de la finance Islamique dans l'ensemble de l'économie en vue de rendre la politique monétaire plus inclusive.

Raisonnement: Afin d'intégrer le secteur de la finance Islamique dans la macro-économie et de rendre la politique monétaire plus inclusive, les autorités monétaires sont invitées à faire ce qui suit:

- Émettre des Certificats de Dépôt Central (CDC) proportionnellement au rapport entre le total des actifs financiers islamiques et le total des actifs financiers dans l'ensemble de l'économie, par rapport à leur valeur en espèces qui serait placée sous forme de dépôts centraux dans les IFI. Par conséquent, l'autorité monétaire peut souhaiter réduire la masse monétaire du même montant ou de tout montant qui rendrait cette émission non inflationniste, en augmentant le taux de réserve légale.
- L'autorité monétaire doit fixer les instructions pour contrôler l'investissement des dépôts centraux.
- L'autorité monétaire peut émettre davantage de CDC et les mettre à la disposition du public, y compris les IFI. Leurs bénéfices seraient ajoutés aux dépôts centraux dans les IFI.
- L'autorité monétaire peut autoriser la négociation des CDC sur le marché monétaire.
- L'autorité monétaire peut modifier le taux de croissance de la monnaie : (1) En ajoutant ou en soustrayant de ses dépôts centraux les soldes auprès des IFI, (2) en utilisant les opérations d'open market dans les CDC pour ajuster le taux de croissance de la masse monétaire.

Moyens disponibles pour réaliser les recommandations politiques :

Groupe de travail sur la coopération financière du COMCEC: Lors de ses réunions ultérieures, le groupe de travail pourrait travailler de manière plus détaillée sur les domaines d'action susmentionnés.

Financement des Projets du COMCEC: Dans le cadre du financement des projets du COMCEC, le Bureau de Coordination du COMCEC lance des appels à propositions de projets chaque année. Avec le Financement des Projets du COMCEC, les pays membres participant aux Groupes de Travail peuvent soumettre des projets de coopération multilatérale à financer au moyen de subventions par le Bureau de coordination du COMCEC. Pour concrétiser les recommandations politiques mentionnées antérieurement, les pays membres peuvent utiliser le financement des projets du COMCEC. Ces projets peuvent inclure l'organisation de séminaires, de

programmes de formation, de visites d'étude, d'échanges d'experts, d'ateliers et de préparation d'études analytiques, d'évaluations des besoins et de matériels / documents de formation, etc.